CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Je, soussigné F. LECOIS-LOUVARD, Constructeur, certifie que le véhicule :

(2) Dénomination :

(D1) Marque ..... **BENALU**

(D2) Type **C34**

Variantes (1) ..... **C - ~~N~~**

Version **MS01**

(D3) Sans Objet

(E) Numéro d'identification **VH1C34CMS70100589**

(F1) Masse en charge maximale techniquement admissible ..... 38 000 kg
(F2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'état (PTAC) ..... 34 000 kg
(F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'état (PTRA) ..... kg
Majoration pour ralentisseur (1) ..... kg
(G) Masse en service Sans Objet

		Véhicule « **PRET A L'EMPLOI** »	Véhicule livré « **EN CHASSIS NU** »
(G1)	Poids à vide (en kg)[2]	5060	Sans Objet
(J)	Catégorie internationale	O4	O4
(J1)	Genre national (1)	SREM ~~SRTC~~	~~SREM~~
(J3)	Carrosserie	BENNE	Sans Objet
(K)	Numéro de la Réception par Type	V-019-05-04	V-019-05-04
(P1)	Cylindrée	Sans Objet	
(P2)	Puissance nette maximale	Sans Objet	
(P3)	Source d'énergie	Sans Objet	
(P6)	Puissance administrative	Sans Objet	
(Q)	Rapport de puissance masse	Sans Objet	
(S1)	Nombre de places assises	Sans Objet	
(U1)	Niveau sonore à l'arrêt	Sans Objet	
(U2)	Régime de rotation du moteur	Sans Objet	
(V7)	CO2	Sans Objet	
(V9)	Classe environnementale	Sans Objet	

III – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

DIMENSIONS HORS TOUT

Porte-à-faux avant ..... 1,44 m
Porte-à-faux arrière (3) ..... 2,60 m
Empattement (3) ..... 4,80 m
Distance entre essieux du tandem ..... 1,18 m

AMENAGEMENTS (1)

Protections latérales ..... OUI - ~~NON~~
Protections AR anti-encastrement ..... OUI - ~~NON~~
Système antiprojections ..... ~~OUI~~ - NON
Hayon élévateur ..... ~~OUI~~ - NON
Type ..... ~~ABS~~ - EBS

Est entièrement conforme au type dont le prototype a fait l'objet du Procès-Verbal de Réception ci-dessus.

- Véhicule prêt à l'emploi : peut être immatriculé sans réception complémentaire
- Véhicule châssis nu : voir nota B

Si essieux relevables, mention spéciale à reporter sur la Carte Grise « Essieux posés en charge »

Ce véhicule sort de nos Usines le : 12 NOVEMBRE 2007
Pour être livré à :

Cachet et Signature

BENALU S.A.S
Rue Fresnel
BP 800018
62801 LIEVIN Cedex
Accès Usine Rond Point CD 58 E
Tél. 03.21.79.43.00 - Fax 03.21.79.43.01

(1) Barrer la (les) mention(s) inutile(s)
(2) Référence communautaire de la Directive 99/37/CE relative aux documents d'immatriculation
(3) Mesuré à l'axe du train roulant

Nota A - VEHICULE LIVRE PRET A L'EMPLOI

Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le Procès-Verbal de Réception du Type.

Rappel : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.312-1 à R.312-25, R.314-1 à R.317-7, R.317-15 à R.317-17 et R.318-1 à R.318-5 du Code de la Route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet : - d'une déclaration à la Préfecture,
- le cas échéant, d'une Réception à Titre Isolé par le service en charge des réceptions

Nota B - VEHICULE LIVRE EN CHASSIS NU

Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le Procès-Verbal de Réception du Type et :
- soit un certificat de carrossage conforme à l'Annexe VII de l'Arrêté Ministériel du 19.07.54 relatif à la réception des véhicules automobiles pour les camions, camionnettes et véhicules remorqués ou, pour les véhicules tracteurs routiers, une attestation de montage d'un dispositif d'attelage, conforme à l'Annexe X de l'Arrêté Ministériel du 19.07.54 relatif à la Réception des véhicules automobiles et répondant aux dispositions du paragraphe A de cette annexe ;
- soit un certificat de montage de conformité complémentaire accompagné du Procès-Verbal de Réception complémentaire ;
- soit un Procès-Verbal de Réception à Titre Isolé

BENALU

DESCRIPTION DES VEHICULES BENALU

Rédaction : 06/2005
Ind. 1 : 23/11/2005
Ind. 2 : 06/03/2006
Ind. 3 : 23/10/2006
Ind. 4 : 02/07/2007

- **TYPE : C34**
- **VARIANTES : C** [Prêt à l'emploi] **ou N** [Châssis nu]
- **VERSIONS : BW01 à BW08 / RR01 à RR08 / GT01 à GT04 SB01 à SB09 / MS01 et MS02 / SF01 à SF04**

0. GENERALITES

0.1 Constructeur : BENALU
Siège Social : Rue Fresnel 62800 – LIEVIN
Usines : Boulevard des Frères Leterme 62110 – HENIN-BEAUMONT
Rue Fresnel 62800 – LIEVIN
0.3 Marque : BENALU
0.6 Genres* : Semi-Remorque Routière (SREM)
Semi-Remorque pour transports combinés (SRTC)
0.7 Type : C34
Variantes : C ou N
Version : Reprise dans le numéro d'identification

VERSION	RAYON DYNAMIQUE DES PNEUMATIQUES (mm)	EMPATTEMENT (m)	FREIN T = TAMBOUR D = DISQUE		
SB01	481 ≤ Rdyn ≤ 520	4,35 ≤ E ≤ 5,90	C1-L1-L2	T	SMB
SB02		5,901 ≤ E ≤ 8,00			
SB03	519	4,35 ≤ E ≤ 7,10	D1-H1-K1	D	
SB04		7,101 ≤ E ≤ 8,00			
SB05	483	4,35 ≤ E ≤ 7,10			
SB06		7,101 ≤ E ≤ 8,00			
SB07	434 ≤ Rdyn ≤ 467	4,78 ≤ E ≤ 6,20	K5		
SB08		6,201 ≤ E ≤ 7,100			
SB09		7,101 ≤ E ≤ 8,00			
BW01	518	4,78 ≤ E ≤ 6,20	SN 4218	T	BPW
BW02		6,201 ≤ E ≤ 8,00			
BW03	474 ≤ Rdyn ≤ 520	4,35 ≤ E ≤ 6,30	SB 4309	D	
BW04		6,301 ≤ E ≤ 8,00			
BW05	~~474 ≤ Rdyn ≤ 520~~	4,35 ≤ E ≤ 6,30	SB 3745		
BW06		6,301 ≤ E ≤ 8,00			
BW07	434 ≤ Rdyn ≤ 467	4,35 ≤ E ≤ 6,30			
BW08		6,301 ≤ E ≤ 8,00			
RR01	518	4,35 ≤ E ≤ 8,00	Q et Q+	T	ROR
RR02	474 ≤ Rdyn ≤ 483				
RR03	520 ≤ Rdyn ≤ 558	4,35 ≤ E ≤ 6,00	D ELSA 2	D	
RR04		6,00 ≤ E ≤ 8,00			
RR05	491 ≤ Rdyn ≤ 520	4,35 ≤ E ≤ 6,00			
RR06		6,00 ≤ E ≤ 8,00			
RR07	464 ≤ Rdyn ≤ 491	4,35 ≤ E ≤ 6,00			
RR08		6,00 ≤ E ≤ 8,00			
MS01	518	4,35 ≤ E ≤ 8,00	SB7 – SK7	D	MER-CEDES
MS02	474 ≤ Rdyn ≤ 483				
SF01	481 ≤ Rdyn ≤ 520	4,35 ≤ E ≤ 6,50	SK7	D	SAF
SF02		6,50 ≤ E ≤ 8,00			
SF03	474 ≤ Rdyn ≤ 520	4,35 ≤ E ≤ 6,00	SNK 420 x 180	T	SAF
SF04		6,00 ≤ E ≤ 8,00			
GT01	465 ≤ Rdyn ≤ 485	4,50 ≤ E ≤ 5,625	DB22LT	D	GIGANT
GT02		5,625 ≤ E ≤ 8,00			
GT03	505 ≤ Rdyn ≤ 525	4,50 ≤ E ≤ 5,625			
GT04		5,625 ≤ E ≤ 8,00			

1. CONSTITUTION GENERALE

1.1 Nombre d'essieux et de roues : 3 essieux, 6 roues montées en simple
1.2 Caractéristiques des pneumatiques
1.2.1 Dimensions courantes ou équivalentes

Versions	Dimensions courantes ou équivalentes						
	R19.5			R22.5			
	425/55	435/50	445/45	385/65	385/55	445/55	455/45
SB01				X	X		
SB02				X	X		
SB03				X			
SB04				X			
SB05					X		
SB06					X		
SB07	X	X	X				
SB08	X	X	X				
SB09	X	X	X				
BW01				X			
BW02				X			
BW03				X	X	X	X
BW04				X	X	X	X
BW05				X	X	X	X
BW06				X	X	X	X
BW07	X	X	X				
BW08	X	X	X				

Versions	Dimensions courantes ou équivalentes						
	R19.5			R22.5			
	425/55	435/50	445/45	385/65	385/55	445/55	455/45
RR01				X			
RR02					X	X	X
RR03				X			
RR04				X			
RR05				X			
RR06				X			
RR07					X		
RR08					X		
MS01				X			
MS02					X	X	X
SF01				X	X		
SF02				X	X		
SF03				X	X	X	X
SF04				X	X	X	X
GT01					X	X	X
GT02					X	X	X
GT03				X			
GT04				X			

Indice de charge et vitesse mini : 160 J

1.3 **Constitution**
Châssis de forme droite ou surbaissée à longerons métalliques en construction soudée ou tôle pliée, entretoisés par traverses.

2. POIDS et DIMENSIONS (kg et m)

Au soin de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière.

2.1 Masse en charge maxi admissible en service dans l'état (PTAC)*
2.1.1

SREM	SRTC
34 000	38 000

2.2
2.3
2.4 Masse en charge techniquement admissible : 38.000 kg
2.5 Charges maximales admissibles * (kg) :

GENRE	SREM	SRTC
	34 000 kg	38 000 kg
2.5.1 Sous l'essieu 1	8 410	9 000
2.5.2 Sous l'essieu 2	8 410	9 000
2.5.3 Sous l'essieu 3	8 410	9 000
2.5.4		
2.5.5 Sous le pivot d'attelage	13 500	13 500

(1) Charge maxi autorisée du véhicule avec l'essieu 1 relevé : 26 000 kg
Essieu relevable conforme à la Directive 97/27, Annexe IV - § 3 points 3.2 et 3.4

2.6
2.7 Voie des essieux arrière
2.7.1 Essieu 1 : de 1,800 m à 2,150 m
2.7.2 Essieu 2 : de 1,800 m à 2,150 m
2.7.3
2.7.4
2.8 Empattement* (m)
2.8.1 Distance entre axe d'attelage et axe du train roulant (mm)

	Mini	Maxi
3 Essieux au sol	4 350	8 000
Essieu 1 relevé - Distance axe tandem	4 920	8 135

2.8.2 Distance entre essieux du tridem* : 1,140 m à 1,800 m
Valeurs limites à respecter après carrossage du véhicule
2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche
2.9.0 Total*
Ce poids peut varier en fonction des équipements, des différentes versions et des carrosseries à partir de 3000 kg.
Valeurs minimales* (kg) : (Voir point 11-2)

	3 Essieux au sol
2.9.1 Sous l'essieu 1	900
2.9.2 Sous l'essieu 2	900
2.9.3 Sous l'essieu 3	900
2.9.4	
2.9.5 Sous le pivot d'attelage	300

2.10 Porte-à-faux avant* : de 0,400 m à 2,040 m
Tout point s'inscrit dans un rayon de 2.040 mm dont le centre est l'axe du pivot d'attelage.
2.11 Porte-à-faux arrière* : de 1,150 m à 4,700 m (à l'axe du train roulant – essieu non relevé) – Distance pivot arrière hors tout limité à 12 m.
2.12 Longueur HT en circulation normale (m)* : de 6,92 m à 14,040 m
2.13 Largeur hors tout* :
- 2,600 m pour les superstructures à parois épaisses conçues pour le transport de marchandises sous température dirigée.
- 2,550 m pour les autres véhicules.

*Les dimensions et les poids exacts du véhicule sont donnés sur le certificat de conformité.

NOTA

Pour les véhicules munis d'un ralentisseur (voir § 7.9), il est admis de pouvoir :
a) augmenter la masse en charge maximale admissible en service dans l'état d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et ferrures nécessaires à son montage et à son fonctionnement, et ce dans la limite e 500 kg.
b) augmenter la charge maxi admissible sur les essieux dans la limite de 400 kg